

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2015 à 19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Sylvie JULIÉ, Gaston DUCHATEAU, Alain JOLIVOT, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Philippe BOURGEOIS, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Suzette SAUVEGRAIN et Philippe ATTAGNANT.

Etaient absents : Lydia OEUVRARD donne pouvoir à Laurent BILLARD ; Hubert de BESOMBES donne pouvoir à Christian NEVEU.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2015.

Madame Corinne ANDRÉ-BAUCHET précise que sa question concernant l'éclairage public nocturne sous-entendait la réduction du-dit éclairage et non sa suppression. Monsieur le Maire répond que c'est ainsi qu'il l'avait compris. La période non éclairée pourrait être de minuit à 5H00 du matin.

En l'absence d'autre question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative :

Monsieur le Maire demande une décision modificative du budget afin d'effectuer un virement de 1 000€ du chapitre Entretien Voirie (61523) au chapitre Frais de personnel (012) du fait de l'emploi d'un personnel temporaire durant quelques semaines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **autorise** cette décision modificative.

3. Travaux 2016

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour déposer des demandes de subvention auprès du Département et de la Préfecture, concernant les projets suivants proposés par la commission Aménagement :

- Sécurisation de la rue du Stade pour un montant estimé de 55 200€HT.
- Sécurisation de l'intersection de la Grande Rue avec la rue de la Gloriette pour un montant estimé de 10 200€HT.
- Réfection de la toiture du bâtiment entre la mairie et l'ancienne classe pour un montant estimé de 10 889€HT.

En l'absence de question des conseillers, Monsieur le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **autorise** le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention au Conseil Départemental et à la Préfecture de l'Oise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des marquages au sol pour les arrêts des cars scolaires seront réalisés rue de la Gloriette (x2) et grande rue(1).

4) Budget 2016 de l'ILEP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget de l'ILEP (Centre de Loisirs) doit être voté avant la fin de l'année pour pouvoir être applicable au 1^{er} Janvier 2016. La participation communale est de 113 645,72€, ce qui représente une augmentation de 780.83€ par rapport à 2015. L'ILEP fait part à la commune d'une modification de son règlement intérieur : désormais les familles qui ne respectent pas les délais de réservation pour les repas seront pénalisées de 2€ et de 5€ pour celles qui récupèrent leurs enfants après la fermeture du Centre.

En l'absence de question des conseillers, Monsieur le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** le budget présenté et les modifications du règlement intérieur.

5) Virement du don Téléthon JOHNSON à l'AFM :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à un virement pour le compte de l'AFM correspondant au chèque de 1 500€ reçu de la société JOHNSON au profit du Téléthon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à exécuter le virement demandé.

6) Proposition de délibération de la Communauté de Communes des Sablons pour vérification de raccordement au tout à l'égout :

Monsieur le Maire expose la proposition de la Communauté de Communes des Sablons de rendre obligatoire aux futurs vendeurs la vérification de la conformité de leur raccordement au tout à l'égout Cette opération coûterait 120€ à la charge du vendeur. Seule l'entreprise DERICHEBOURG AQUA sera autorisée à faire ces contrôles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet **un avis défavorable** à cette proposition.

7) Convention LEVEL3 :

Monsieur le Maire explique que la société LEVEL3 COMMUNICATION SAS gérant la portion de ligne de fibre optique passant sur notre commune a été rachetée. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une nouvelle convention avec la société LEVEL 3 COMMUNICATION France SARL afin de continuer à percevoir la redevance de 40,25€ du km, versée pour la traversée de notre territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **autorise** le Maire à signer cette nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES:

A) **Monsieur le Maire** demande au Conseil de délibérer pour augmenter le droit de place communal à hauteur de 50€ au lieu de 35€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Fixe le droit de place à 50€.

B) **Monsieur le Maire** informe que les dons récoltés lors du Téléthon s'élèvent à 5 521€.

C) **Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte d'Assainissement a délibéré pour facturer aux communes le traitement des eaux de pluie, qui était auparavant gratuit. Le montant pour notre commune a été estimé par la Communauté de Communes à 15 000€ par an pendant la délégation de service public de DERICHEBOURG AQUA, c'est à dire 8 ans.

Monsieur le Maire a voté contre cette délibération. Un contrôle de la légalité a été demandé par plusieurs élus de la CCS.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

A Villeneuve les Sablons, le 31 DEC. 2015

Le Maire,




C. NEVEU